

# BARÈMES DES HONORAIRES



NAF TRANSACTION

## Vente de biens d'habitation anciens (*Tranches non cumulatives*) :

Prix de vente	Honoraires TTC maximums
Jusqu'à 100 000 €	7 500€
De 100 001 € à 200 000 €	10 000€
Au-delà de 200 001 €	5%

## Garges, parking et lots annexes :

Prix de vente	Honoraires TTC maximums
Forfait unique :	2 000€

## Immeubles de rapport et biens d'investissement

Prix de vente	Honoraires TTC maximums
à préciser dans le mandat (vente en bloc, division, etc.)	6 % TTC

## Location de locaux commerciaux

Prix de vente	Honoraires TTC maximums
Forfait unique :	30 % du loyer annuel HT/HC

*Honoraires maximums TTC à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon les stipulations du mandat  
Les honoraires sont calculés conformément au barème en vigueur au jour de la signature du mandat.  
Ils sont précisés dans le mandat et dus en cas de réalisation effective de la vente.*